



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Economie et finances : monnaies et medailles

Question orale n° 1239

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur le fait que l'annonce du plan d'entreprise intitulé « Monnaie 2000 » concernant l'avenir des Monnaies et medailles suscite une vive emotion chez les personnels concernes tant de Paris que de Pessac. L'objectif du plan qui tend a « assurer le redressement financier, preparer la fabrication des pieces de l'Euro, accroitre durablement la competitivite de l'entreprise pour lui permettre de faire face a la concurrence » s'inspirant de la concretisation du Traite de Maastricht est contraire a la notion francaise de service public et bafoue la souverainete nationale. Les orientations des personnels, qui s'appuient sur une analyse exacte des missions des deux etablissements concernes de Paris et de Pessac et sur un developpement ambitieux du service public, meritent des reponses et des engagements precis. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

M. le president. M. Georges Hage a presente une question no 1239.

La parole est a M. Georges Hage, pour exposer sa question.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre delegue aux finances, la volonte du Gouvernement de desengorger nos institutions de leurs etablissements seculaires, fussent-ils regaliens, la perspective, a nos yeux malefique, de l'euro, le tout s'accommodant de la denonciation presidentielle des conservatismes, condamneront-elles le venerable etablissement des Monnaies et medailles a la mort lente, par evanescence historique, et ses personnels a la precarite, a la preretraite, sinon a la reconversion ?

Disparaitrait du meme coup au profit d'interets prives et etrangers, en tout cas mercantiles, le tresor national continument enrichi des techniques et des arts des metaux, qui connaissent a ce jour ou vous y attendez, un veritable developpement.

Le budget pour 1997 comme le plan de l'entreprise pour les dernieres annees du siecle ne laissent pas de nous inquieter sur son devenir.

L'objet de ce plan est clairement precise. Il s'agit sans equivoque, et selon vos dires, d'assurer le redressement financier des Monnaies et medailles, de preparer la fabrication des pieces de l'euro dans les meilleures conditions et d'accroitre durablement la competitivite de l'entreprise pour lui permettre de faire face a un monde de plus en plus concurrentiel.

C'est dire combien vous avez concu la restructuration a Pessac et au Quai Conti sur les bases drastiques de la rentabilite, de la concurrence, de la productivite, de la competitivite, du degraissage des effectifs, parametres qui president ordinairement a la « casse » en cours des services publics et valent « defense et illustration » non des traditions culturelles de l'etablissement des Monnaies et medailles mais des criteres de Maastricht.

Votre souci d'economie systematique, d'amelioration de l'efficacite et de la productivite, de diminution des charges fixes de l'etablissement parisien, sans compter votre decision de ne pas renouveler les postes liberes, annonce un renoncement au developpement des metiers, du savoir-faire et des productions artistiques.

Quand vous envisagez de multiplier par quatre la production des pieces de monnaie a Pessac pour la faire passer de 538 millions de pieces il y a deux ans a 2 milliards en 1997-1998, c'est en diminuant les effectifs, en

ne remplaçant pas les départs à la retraite.

Votre plan dit « Monnaie 2000 » prévoit la fermeture de la fonderie et du laminoir, avec pour conséquence la perte de soixante-huit postes de travail et condamne l'entreprise à ne devenir qu'un simple atelier de frappe monétaire - euro oblige - tout en reportant aux calendes grecques, en tout cas incertaines, de l'an 2000 la reprise des activités de fonderie et de laminage, si, toutefois, à cette date, on estime ces dernières opportunes et viables.

Toutes ces orientations négatives pesent sur l'avenir et le statut des Monnaies et médailles et plongent les personnels dans une incertitude, voire une inquiétude qu'ils m'ont confiées lors de notre rencontre. En leur nom, je vous demande de procéder à une véritable concertation et d'entendre les critiques qu'ils formulent à l'encontre du projet « Monnaie 2000 » et leurs revendications, et, mieux encore, d'y faire droit.

M. Louis Mexandeau. Voilà de bien sombres prophéties !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur Hage, vous avez parfaitement résumé les objectifs du plan d'entreprise que vient d'élaborer la direction des Monnaies et médailles pour les années 1996 à 2000 : assurer le redressement financier, préparer la frappe de l'euro, accroître durablement la compétitivité de l'entreprise.

Comme vous le savez, Jean Arthuis avait demandé au directeur des Monnaies et médailles d'établir un projet de plan pluriannuel d'entreprise qui était destiné à assurer le développement de la Monnaie sur des bases saines et avec des objectifs clairs.

Ce projet lui a été remis sur les bases indiquées, et il a été approuvé.

Naturellement, le développement des activités de la Monnaie sera fondé sur ses atouts et ses valeurs propres : le professionnalisme des salariés, le savoir-faire des métiers, l'attachement à la qualité et le souci constant d'innovation.

Le plan d'entreprise a été préparé en concertation étroite avec les personnels et leurs représentants, qu'il s'agisse des cadres, des agents de maîtrise, des ouvriers et des employés.

Dans la lettre que Jean Arthuis a adressée récemment au directeur des Monnaies et médailles, il lui a fait part des conditions dans lesquelles ce plan d'entreprise, qui s'appelle « Monnaie 2000 », a été approuvé.

Je soulignerai deux points.

La production des futures pièces de l'euro est certainement l'occasion pour l'établissement de Pessac de se restructurer durablement et d'augmenter ainsi sa compétitivité.

Quant à l'important déficit des activités parisiennes de la Monnaie, la voie de sa résorption est tracée dans le plan d'entreprise et dans le projet de budget qui vient d'être adopté par les deux assemblées. Il s'agit non seulement d'accroître les ventes réalisées en France et à l'exportation mais aussi de réaliser le plus possible d'économies et d'améliorer à la fois l'efficacité de l'organisation, la productivité et le service au client.

Le Gouvernement a tout à fait confiance dans la capacité de l'entreprise et de ses agents d'atteindre ces objectifs et d'assurer ainsi à la Monnaie le développement sain et durable que nous lui souhaitons tous.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, comme pour l'Imprimerie nationale ces dernières années, le budget pour 1997 des Monnaies et médailles et le plan « Monnaie 2000 » annoncent la transformation des Monnaies et médailles d'établissement d'État en établissement d'une autre nature.

Avec tout le respect que je vous dois, je m'étonne toutefois que vos propos ne soient empreints d'aucune nostalgie devant ce renoncement de notre pays à une fonction régaliennne héritée de son histoire. Sans aucun doute, vous sous-estimez l'abandon aux vents mauvais de l'Europe des fonctions de recherche et de technique artistique que cet établissement assumait jusqu'à présent hautement.

Il est d'autres domaines techniques et de recherche qu'au fil des délocalisations, notre pays a abandonnés et qui font aujourd'hui l'objet de travaux fructueusement poursuivis ailleurs. Je pense à l'horlogerie, voire au textile, aux instruments de musique, de photographie, d'optique, secteurs dans lesquels nous excellames. A force de trouver notre industrie ringarde, que restera-t-il de la France ?

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1239

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 1996, page 8219

Réponse publiée le : 18 décembre 1996, page 8389

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 1996